



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/AC.51/1996/2  
21 mars 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION  
Trente-sixième session  
3-28 juin 1996  
Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire\*

QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME : ÉVALUATION

Évaluation approfondie du Département de l'information

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 5 e) i) de la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, du 29 juillet 1994, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre le rapport ci-joint du Bureau des services de contrôle interne, intitulé "Évaluation approfondie du Département de l'information", dont il approuve les recommandations.

---

\* E/AC.51/1996/1.

96-06975 (F) 170496 290496

\*9606975\*

/...

[18 mars 1996]

ANNEXE

Évaluation approfondie du Département de l'information

Rapport du Bureau des services de contrôle interne

À sa trente-quatrième session, le Comité du programme et de la coordination a recommandé que le Bureau établisse, pour qu'il l'examine en 1996, une évaluation approfondie du Département de l'information.

Le présent rapport contient les conclusions et recommandations du Bureau sur les points ci-après : a) la manière dont le Département de l'information s'acquitte des tâches qui lui sont confiées; b) la qualité des services offerts par le Département aux relais de diffusion de l'information, au public et aux départements organiques; c) l'efficacité de l'exécution du programme, en particulier la mesure dans laquelle celui-ci répond aux besoins du public à atteindre et assure la diffusion de l'information.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION . . . . .	1 - 4	5
II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES . . . . .	5 - 28	6
A. Mandats . . . . .	5 - 7	6
B. Thèmes, domaines prioritaires et compétences en matière de gestion . . . . .	8 - 12	7
C. Comment susciter l'intérêt et la sensibilisation du public . . . . .	13 - 15	9
Recommandations 1 et 2 . . . . .	15	10
D. Couverture par les médias . . . . .	16 - 17	10
E. Réponse aux critiques et diffusions d'informations sur les événements marquants . . . . .	18 - 20	11
Recommandation 3 . . . . .	20	12
F. Ciblage des audiences . . . . .	21 - 28	13
1. Publications . . . . .	22 - 24	13
Recommandation 4 . . . . .	24	14
2. Matériels audio-visuels . . . . .	25 - 28	15
Recommandation 5 . . . . .	26	16
Recommandation 6 . . . . .	28	17
III. SERVICES . . . . .	29 - 70	17
A. Services offerts aux médias . . . . .	29 - 45	17
1. Diffusion d'informations à la presse . . . . .	29 - 32	17
Recommandation 7 . . . . .	32	18
2. Porte-parole . . . . .	33 - 35	19
Recommandation 8 . . . . .	35	20
3. Contacts avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies et accès à d'autres sources primaires d'information . . . . .	36 - 39	20

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
Recommandations 9 et 10 . . . . .	39	21
4. Reportages audio-visuels . . . . .	40 - 42	22
Recommandation 11 . . . . .	42	23
5. Liaison avec les médias . . . . .	43 - 45	23
Recommandation 12 . . . . .	45	24
B. Services offerts aux niveaux régional et local .	46 - 51	24
1. Partenariats . . . . .	46 - 48	24
Recommandation 13 . . . . .	48	25
2. Les centres d'information des Nations Unies	49 - 51	25
Recommandation 14 . . . . .	51	26
C. Services offerts aux organisations non gouvernementales et au grand public . . . .	52 - 59	27
1. Services offerts aux organisations non gouvernementales . . . . .	52 - 57	27
Recommandations 15 et 16 . . . . .	57	29
2. Le public . . . . .	58 - 59	30
Recommandation 17 . . . . .	59	30
D. Services fournis aux départements organiques . .	60 - 70	30
1. Activités de promotion . . . . .	61 - 63	31
2. Publications des Nations Unies . . . . .	63 - 64	31
Recommandation 18 . . . . .	64	32
3. Services de bibliothèque . . . . .	65 - 70	33
Recommandation 19 . . . . .	69	35
Recommandation 20 . . . . .	70	36
IV. MESURES À PRENDRE PAR LE COMITÉ DE L'INFORMATION . .	71	36
Recommandation 21 . . . . .	71	36

## I. INTRODUCTION

1. À sa trente-quatrième session, le Comité du programme et de la coordination (CPC) a recommandé que le Bureau établisse, pour qu'il l'examine en 1996, une évaluation approfondie du Département de l'information<sup>1</sup>.

2. Le Département de l'information, en tant que centre de coordination des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies, informe le public de toutes les questions dont celle-ci est saisie. L'évaluation approfondie a consisté à examiner tous les programmes du Département et à analyser un échantillon largement représentatif de la documentation produite par celui-ci. De plus, le Bureau des services de contrôle interne a transmis au Département de l'information une lettre de recommandation dans laquelle figurent ses conclusions et recommandations portant sur les questions de gestion et autres questions telles que la production et la diffusion de publications, les effets de multiplication, l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation de l'équipement, et le soutien juridique et administratif.

3. Plusieurs catégories d'informations ont été employées pour cette évaluation approfondie : a) information se trouvant dans le domaine public (rapports et documents des Nations Unies et études menées par des organismes gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des experts indépendants); b) informations provenant de sources internes (rapports d'évaluation interne du Département de l'information, rapports de vérification interne, rapports de consultants, rapports de suivi du programme et documents de travail internes du Département de l'information); c) vues des gouvernements telles qu'elles sont exprimées dans les déclarations des représentants à la dix-septième session du Comité de l'information; d) entretiens structurés et consultations avec des journalistes accrédités et des agences de presse, des représentants des organisations non gouvernementales et des fonctionnaires du Département de l'information ainsi que d'autres départements du Secrétariat et des institutions du système des Nations Unies.

4. Au cours des deux dernières années, le Département de l'information s'est efforcé de procéder à des réformes dont l'objectif était d'atteindre des publics plus vastes et plus influents en tirant avantage de l'effet de multiplication; d'établir des partenariats avec les organes d'information; d'exploiter les technologies nouvelles; et de renforcer la coopération entre les différents départements et institutions. Ces réformes sont allées de pair avec l'utilisation accrue des techniques modernes d'information afin d'élaborer et d'exécuter des programmes d'information du public; l'instauration d'une coopération professionnelle plus étroite, tant avec les départements organiques qu'avec les autres entités du système des Nations Unies, en particulier grâce à la coordination avec les activités d'information relatives aux grandes conférences et aux communications importantes; la mise en place de multiples initiatives axées sur la rationalisation et une meilleure intégration des activités du Département.

## II. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### A. Mandats

5. Le mandat du Département de l'information, énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale, du 13 février 1946, est de "favoriser dans toute la mesure du possible, chez tous les peuples du monde, une compréhension, basée sur des informations suffisantes, de l'oeuvre et des buts des Nations Unies. À cet effet, le Département de l'information devrait avant tout aider les services nationaux existants et les entreprises privées s'occupant d'information en établissant avec eux une collaboration confiante en vue de renseigner le public sur les Nations Unies. Le Département de l'information ne devrait se livrer à aucune 'propagande'. Il devrait, de sa propre initiative, entreprendre un travail destiné à compléter les informations données par les agences existantes, dans la mesure où celles-ci ne sont pas à même d'accomplir cette tâche".

6. Dans sa résolution 50/31 B du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale a réaffirmé que le Secrétaire général doit veiller à ce que l'action du Département de l'information soit renforcé et amélioré, compte tenu des buts et des principes de la Charte des Nations Unies, des domaines prioritaires définis par l'Assemblée générale et des recommandations du Comité de l'information. L'Assemblée générale reprend chaque année l'examen de ces domaines prioritaires et recommandations dans sa résolution relative à la politique et à l'action de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information. Elle a en outre adopté un certain nombre d'autres résolutions dans lesquelles elle invite implicitement ou expressément le Département de l'information à participer à la mise en oeuvre d'activités d'information. Alors que certains des mandats assignés au Département se rapportent à des tâches ponctuelles, d'autres tendent à se perpétuer, la charge de travail qui en résulte s'alourdit avec le temps. Par exemple, environ un tiers des mandats adoptés à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale demeurent en vigueur, bien qu'ils n'aient pas été expressément renouvelés depuis lors par de nouvelles résolutions. Le nombre total des conférences et célébrations dont le Département était chargé d'assurer la couverture était de 57 en 1990 et de 65 en 1995.

7. Le personnel du Département de l'information a fait remarquer que la multiplicité des mandats spécifiques entraînait certaines difficultés. Selon les années, les activités de l'Organisation ne donnent pas lieu au même volume ou au même type d'informations pour chaque domaine d'activités, et les stratégies et techniques d'information doivent être modifiées en conséquence. Le nombre de résolutions contenant des recommandations de nature à restreindre cette flexibilité indispensable a diminué ces dernières années, mais reste néanmoins très élevé : environ deux tiers des demandes de services d'information formulées dans les résolutions adoptées à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale concernaient des services d'information ou la préparation de documentation spécifique, et à la quarante-neuvième session, de telles demandes figuraient dans plus ou de la moitié des résolutions. Une autre difficulté tient au fait que bon nombre des thèmes abordés ne présentent pas un intérêt exceptionnel pour les organes de presse. Il est très difficile de promouvoir efficacement chacun d'entre eux : les ressources sont limitées et il

est impossible de mobiliser l'attention des médias pour toutes les questions considérées.

B. Thèmes, domaines prioritaires et compétences en matière de gestion

8. Le rapport de 1994 du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information (A/49/385, par. 6 et 7) stipule que "pour bien focaliser les activités dont il est chargé aux termes du paragraphe 2 a) de la résolution 48/44 B de l'Assemblée générale, du 10 décembre 1993, le Département oeuvre dans les domaines prioritaires ci-après, regroupés par thèmes :

a) Le développement économique et social durable dans le cadre général de l'"Agenda pour le développement", en mettant l'accent sur les interactions et la promotion de questions ayant trait aux grandes conférences des Nations Unies;

b) L'établissement, le maintien et le renforcement de la paix dans le cadre des nouvelles responsabilités de l'Organisation;

c) Les droits de l'homme et les activités de secours humanitaires, l'accent étant mis sur le nouveau rôle joué par l'Organisation dans ce domaine.

9. Durant l'exercice biennal 1994-1995, les stratégies et les réalisations du Département ont permis de mettre en relief les liens existant entre certaines questions. Par exemple, la stratégie en matière d'information appliquée lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en septembre 1994, du sommet mondial sur le développement social, tenu à Copenhague en mars 1995, et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing en septembre 1995, a fait ressortir l'interdépendance de ces dernières et a incité les journalistes à considérer de telles manifestations comme un continuum. En ce qui concerne l'équilibre entre les trois grands thèmes définis plus haut, le dernier rapport sur l'exécution des programmes, qui porte sur l'exercice biennal 1992-1993, indique que les deux tiers des résultats et du travail des services de promotion, dont les activités sont programmées par thèmes, concernent le premier thème, à savoir le développement économique et social durable. Il y a lieu de noter qu'en raison des efforts entrepris par le Département pour mettre en évidence les liens entre les différentes questions, il est souvent difficile d'attribuer les résultats obtenus aux activités menées au titre d'un seul domaine prioritaire bien précis. C'est notamment le cas lorsqu'on s'intéresse essentiellement à un thème associé à un groupe de population, comme les droits de la personne et les femmes, les droits de l'enfant, l'emploi et les populations autochtones. D'autres activités du Département, notamment la plupart des émissions radiophoniques et télévisées, ne sont pas programmées par thèmes. L'analyse de deux émissions radiophoniques et télévisées de premier plan montre que deux tiers des sujets abordés concernaient également le développement économique et social durable. Là aussi, pourtant, bon nombre de ces programmes portaient également sur des questions humanitaires et des questions relatives aux droits de l'homme ou à certains aspects du maintien de la paix et du rétablissement de la paix.

10. En 1993, à la quinzième session du Comité de l'information, un certain nombre de représentants ont souligné que le Département de l'information devait

revoir les priorités assignées à ses activités d'information et supprimer les activités découlant de mandats périmés. De l'avis de nombreuses délégations, les hauts fonctionnaires devraient pouvoir utiliser de façon souple les ressources budgétaires, afin d'être à même de répondre à tout nouvel événement important. Plusieurs délégations ont insisté pour que le Comité de l'information s'attaque, dans ses résolutions, à de nouveaux pôles d'intérêt, afin que les priorités du Département restent axées sur l'actualité<sup>2</sup>. Aux termes du paragraphe 2 b) de la résolution 48/44 B de l'Assemblée générale, le Département de l'information est chargé de fournir l'appui requis en matière d'information pour les interventions de l'Organisation dans des situations qui exigent l'adoption de mesures immédiates et bien déterminées. Ces dispositions permettent au Département, en consultation avec le bureau du Comité, de réaffecter des ressources avec plus de souplesse. Depuis la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, le Département a principalement usé de cette liberté d'action dans le cadre d'activités ayant trait aux conférences et aux manifestations spéciales, ou pour tenter de remédier aux erreurs d'appréciation de la part du public quant aux activités de l'Organisation. Quelques résolutions seulement contiennent des dispositions qui autorisent le Département à prendre les décisions qui s'imposent en fonction de l'évolution de la situation. Par exemple, dans la résolution 48/158 C, du 20 décembre 1993, relative à la question de Palestine, l'Assemblée a prié le Département de l'information de poursuivre, avec la souplesse nécessaire pour tenir compte, le cas échéant, de faits nouveaux influant sur la question de Palestine, son programme spécial d'information.

11. La structure organisationnelle du Département est moins rigide que par le passé, et permet aux responsables d'utiliser avec plus de souplesse les ressources disponibles. Cependant, le fait d'avoir regroupé par thèmes les trois domaines prioritaires définis en 1994 qui sont mentionnés au paragraphe 8 ci-dessus n'a pas encore entraîné de changements en ce qui concerne les activités des différents services.

12. Le regroupement des domaines prioritaires ne résout pas entièrement les difficultés que présente la mise en oeuvre d'activités multiples. Il reste par exemple de nombreuses manifestations et célébrations qui ne sont pas couvertes par les services d'information. Le Corps commun d'inspection a fait observer que "en se multipliant, les 'UN observances' ont sur le public et les médias un net effet de saturation. Ainsi vont-elles à l'encontre de la mobilisation de l'opinion qu'on cherche à provoquer" (A/44/329, annexe, par. 108). Par ailleurs, le Secrétariat a rappelé que "ces célébrations sont décidées par divers organes législatifs intergouvernementaux qui, dans de nombreux cas, souhaitent appeler l'attention de secteurs spécialisés des médias, des organes législatifs nationaux, des organisations non gouvernementales et du public" (A/44/329/Add.1, par. 10). Chaque année, les centres d'information des Nations Unies sont saisis d'une liste des célébrations et manifestations qui constitue un élément très important de leur programme de travail. Au cours de l'exercice biennal 1992-1993, 12 célébrations ou manifestations ont fait l'objet d'une large publicité par les centres d'information des Nations Unies. Cependant, en ce qui concerne les autres célébrations ou manifestations, la publicité se limite à la diffusion d'un communiqué de presse ou à l'organisation d'une brève cérémonie, qui ne suffisent généralement pas à appeler l'attention du public sur l'importance réelle des questions abordées. Certaines



manifestations ou questions concernent ou intéressent plus particulièrement un pays donné. En 1995, au Siège de l'Organisation, des manifestations spéciales ont été organisées, en collaboration avec les programmes et institutions du système des Nations Unies, pour 22 des 65 conférences et célébrations qui devaient faire l'objet de campagnes de publicité la même année.

### C. Comment susciter l'intérêt et la sensibilisation du public

13. En 1993, au paragraphe 2 c) de sa résolution 48/44 B, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Département de l'information "s'emploie toujours à faire bien comprendre aux peuples du monde l'action et les objectifs des organismes des Nations Unies et à renforcer l'image positive de l'ensemble du système".

14. Les sondages d'opinion réalisés à la demande du Département dans 27 pays du monde entier entre 1989 et 1993 indiquent que le grand public témoigne de l'intérêt pour une vaste gamme des activités menées par l'ONU. En réalité, le succès des publications du Département, dont la vocation est de diffuser des informations de base sur les différentes activités de l'ONU, est tel que le Département de l'information n'est pas en mesure de produire les quantités voulues pour répondre aux demandes des centres d'information des Nations Unies. Par exemple, pour répondre à la demande, il a été décidé de revoir la présentation de "l'ONU en quelques mots" afin d'en assurer, dans les limites des budgets existants, la publication au Siège à grand tirage et dans les six langues de l'Organisation. Par ailleurs, compte tenu des difficultés budgétaires, le Département de l'information diffuse une part croissante de sa documentation par la voie de réseaux d'information électroniques. En revanche, la portée des informations diffusées par le Département est limitée par le fait que celles-ci ne sont pas traduites dans les langues locales. Le Département a donc encouragé la production locale de documentation et, lorsque les ressources le permettent, les bulletins d'information et les publications sont publiés sur place. Le Département est conscient du problème et s'est efforcé de dégager des fonds à cet effet. Le problème de la langue est encore plus sensible lorsqu'il s'agit d'assurer la diffusion ultérieure des informations, par le biais notamment de la retransmission de programmes vidéo à la télévision et dans les écoles.

15. Les publications destinées à faire connaître l'ONU au grand public ainsi que celles accessibles par le biais de réseaux électroniques ont encore tendance à être axées principalement sur les questions administratives et budgétaires. Il n'y a pas toujours de différences importantes entre les documents établis par le Département de l'information qui sont destinés expressément aux gouvernements, aux milieux universitaires ou au public, mais le Département de l'information a l'intention de mettre dorénavant davantage l'accent sur des sujets intéressant le grand public. Des mesures simples, qui permettraient de mieux cerner les thèmes abordés dans les différentes publications, ne sont pas appliquées systématiquement. En particulier, en raison de la multiplication des emblèmes, un certain nombre de documents produits par le Département de l'information risquent de ne pas être assimilés aux activités des Nations Unies. En 1995, le Sous-Secrétaire général à l'information a déclaré que l'intérêt du public pour l'ONU n'avait jamais été aussi grand, mais que, pour diffuser son message, l'Organisation devait faire face à une concurrence sans précédent. Sa

tâche était de mettre l'accent sur les questions d'actualité afin de toucher le public le plus vaste possible.

Recommandation 1, stratégie générale du Département de l'information.

Conformément au mandat qui a été conféré au Département de l'information par la résolution 13 (I) du 13 février 1946, l'activité principale de celui-ci devrait être avant tout d'aider les agences de presse existantes en établissant avec celles-ci une collaboration en vue de renseigner le public sur les Nations Unies. Le Département de l'information devrait entreprendre un travail destiné à compléter les informations données par les agences existantes, dans la mesure où celles-ci ne sont pas à même d'accomplir cette tâche. Le rôle du Département de l'information devrait être avant tout d'offrir des services utiles aux agences de presse et aux autres relais de diffusion de l'information, tels que les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement. Les recommandations 2, 4 à 7, 9 à 13, et 15 et 16 ci-après visent à appliquer ce principe à des fonctions et services précis (EV/96/02/1)<sup>3</sup>.

Recommandation 2, priorités annuelles.

A. Dans le cadre du plan à moyen terme et du budget-programme qui ont été approuvés, le Département de l'information devrait présenter au Comité de l'information un programme prioritaire pour l'année civile à venir. Celui-ci devrait porter essentiellement sur un ensemble restreint de sujets et questions spécifiques et faire apparaître les liens entre certains d'entre eux. Il devrait être exécuté selon une stratégie en matière d'information qui tirerait parti des ressources de toutes les sections du Département.

B. Pour ce qui est des autres thèmes et questions, le Département devrait se limiter à jouer le rôle de coordinateur et de catalyseur en encourageant les agences de presse publiques et privées, les réseaux d'organisations non gouvernementales spécialisées et les établissements d'enseignement à mener les activités qui conviennent. Le Département devrait offrir les conseils nécessaires et assurer la coordination générale, et faciliter la transmission de la documentation existante entre les entités chargées de mener ces activités (EV/96/02/2)<sup>3</sup>.

D. Couverture par les médias

16. Au cours de ces dernières années, l'intérêt des médias pour l'Organisation des Nations Unies s'est sensiblement accru. Les dépêches des agences de presse mentionnant l'Organisation des Nations Unies enregistrées dans la base de données NEXIS représentaient 1,7 % de toutes les dépêches en 1984, contre 3 % en 1988 et 5,1 % en 1994<sup>4</sup>. L'analyse d'un échantillon de ces dépêches d'agences de presse mentionnant l'Organisation des Nations Unies enregistrées en 1994 indique que près de 60 % d'entre elles couvrent les principales crises de la période (opérations de maintien de la paix, sanctions et situation des réfugiés), les thèmes comme le développement ou l'environnement représentant respectivement 4,7 % et 0,9 % de ces dépêches. En octobre 1994, dans sa déclaration à la Quatrième Commission, le Sous-Secrétaire général à l'information a déclaré que "les reportages des médias internationaux relatifs à

l'ONU étant consacrés presque exclusivement aux opérations de maintien de la paix, une partie importante de l'opinion en est arrivée à la conclusion que le développement n'est pas une activité prioritaire de l'Organisation".

En 1994-1995, le Département de l'information a consacré l'essentiel de ses ressources à un cycle de conférences internationales relevant du thème général du développement économique et social. Une analyse d'un échantillon de toutes les dépêches enregistrées dans la base de données NEXIS entre janvier 1993 et mai 1995 indique que les dépêches mentionnant au moins une fois le développement social ont doublé pendant cette période; l'analyse d'un échantillon de ces dépêches a montré que l'augmentation des comptes rendus de fond des activités de l'Organisation des Nations Unies était encore plus notable.

17. En ce qui concerne le suivi des conférences, la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social (CONGO) a fait observer que la couverture par les médias des sommets représente une contribution importante, mais est en général limitée dans le temps; les ONG s'adressent à des auditoires d'une extraordinaire diversité et selon des modalités qui sont souvent plus durables et plus positives que celles des médias. Les correspondants de presse interviewés ont signalé qu'il leur était plus facile de rendre compte de questions présentées d'un point de vue médiatique et que, si le Département de l'information avait déployé des efforts considérables pour appeler l'attention sur le développement économique et social, les conférences de presse de l'ONU avaient toujours tendance à être trop "officielles". Des réunions officieuses avec des personnalités organisées au moment opportun et les comptes rendus de hauts fonctionnaires à leur retour de missions sur le terrain peuvent faire beaucoup pour contribuer à la diffusion des questions ne prêtant pas à controverse. Le Département entend organiser un plus grand nombre d'entretiens de cette nature.

E. Réponse aux critiques et diffusion d'informations sur les événements marquants

18. En 1993, le CPC a recommandé que le Secrétariat réponde plus efficacement et plus rapidement aux critiques dont l'Organisation des Nations Unies faisait l'objet dans les médias<sup>5</sup>. Le personnel du Groupe des services guidés et du Groupe des renseignements de la Section des services à l'intention du public doit être mis au courant des faits marquants et des reportages récents susceptibles de donner une image négative de l'Organisation, ainsi que de réagir immédiatement par des informations exactes et pertinentes. Toutefois, il n'existe pas de procédure type lorsqu'il s'agit soit de reconnaître des critiques justifiées soit de redresser des inexactitudes ou des observations injustes, et on peut citer de nombreux cas dans lesquels le rôle de l'Organisation a été présenté de manière déformée sans susciter la moindre réaction. Des campagnes ayant pour objet de réagir contre des attitudes négatives à l'égard de telle ou telle activité de l'Organisation ont rarement été organisées. En 1995, le Sous-Secrétaire général à l'information a adressé une directive en la matière aux chefs des services d'information hors Siège. On y faisait observer qu'au cours de ces derniers mois, la virulence et la fréquence des critiques portées contre l'Organisation avaient augmenté, comme en témoignaient les coupures de presse envoyées par les centres d'information des Nations Unies au Siège; une grande partie de ces critiques dénotaient une compréhension limitée, voire une certaine incompréhension du rôle de

l'Organisation. Cette directive soulignait qu'il était impératif de réagir à bref délai, à savoir un jour ou deux après la parution de l'article incriminé, et de publier une lettre, même en l'absence d'instructions de la part du Siège. Les directeurs des centres d'information des Nations Unies interviewés ont déclaré que cette directive leur avait été extrêmement utile. Une directive écrite analogue devrait être établie pour le Siège. Pendant le dernier trimestre de 1995, le Département a créé au Siège un petit groupe de personnel chargé d'établir des fiches de synthèse contenant des chiffres à jour pour aider la presse et le grand public à replacer les activités de l'Organisation des Nations Unies et les dépenses y afférentes dans une perspective réaliste. Cette initiative doit se traduire sous peu par la création d'un service officiel de la Division de la promotion et des services à l'intention du public chargé de doter l'Organisation d'une capacité de réaction rapide pour rectifier les informations erronées publiées par les médias.

19. Le Bureau du porte-parole a encouragé les départements, ainsi que les directeurs des centres d'information des Nations Unies, de porter à l'attention du Bureau les questions et événements à l'occasion desquels le rôle de l'Organisation risque d'être mal perçu ou mal présenté. Lorsque le point de vue de l'Organisation n'est pas présenté suffisamment tôt, c'est-à-dire, si possible, avant que la presse n'ait rendu compte de l'événement, il est rare qu'on puisse rectifier les erreurs de perception.

20. Le Secrétaire général s'est déclaré déçu de constater que les médias ne faisaient pas plus largement place aux succès remportés par l'Organisation. Les hauts fonctionnaires n'ont pas pris l'habitude d'appeler l'attention du Bureau du porte-parole et du Département de l'information sur les événements marquants survenus dans leurs domaines de compétence ainsi que sur des événements démontrant les capacités et les réalisations de l'ONU. Il n'existe pas encore de procédure unifiée de transmission des "Communiqués de succès" aux différents circuits d'information. Des entretiens réguliers entre le Sous-Secrétaire général à l'information et le Bureau du porte-parole sont nécessaires pour que ceux-ci puissent passer en revue les nouveaux faits et arrêter les mesures à prendre par le Département; il n'existe à l'heure actuelle aucun mécanisme chargé de transmettre systématiquement et en temps utile au Département de l'information les informations voulues émanant des départements organiques.

Recommandation 3, réponse aux critiques et diffusion d'informations sur les événements marquants. Il faudrait publier avant la fin de 1996 une directive demandant aux chefs de tous les départements et bureaux qu'ils appellent l'attention du Sous-Secrétaire général à l'information et du Département de l'information sur :

a) Les faits marquants survenus dans leurs domaines de compétence, et les événements qui mettent en relief les capacités et réalisation de l'Organisation des Nations Unies;

b) Les erreurs d'appréciation quant au rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Cette directive devrait également donner aux hauts fonctionnaires des précisions sur ce qu'on entend par événement marquant, et sur les

mesures qu'ils devraient immédiatement prendre pour redresser les erreurs d'appréciation (EV/96/02/3)<sup>3</sup>.

#### F. Ciblage des audiences

21. Dans sa résolution 49/38 B du 9 décembre 1995, l'Assemblée générale a prié la direction du Département de l'information de passer en revue les publications et les propositions de publication pour veiller à ce que chaque publication corresponde à un besoin déterminé, ne fasse pas double emploi avec d'autres publications, au sein ou à l'extérieur du système des Nations Unies, et soit rentable. Bien que les messages de l'Organisation soient en dernier ressort destinés au grand public, le Département doit produire des matériels pour les médias et d'autres relais de communication, dont les organisations non gouvernementales et les établissements universitaires. Des interlocuteurs comme les écoles, les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales et autres organismes peuvent également être sensibilisés grâce à l'organisation, en coopération avec des établissements d'enseignement, de programmes de modélisation de l'Organisation des Nations Unies et à la mise en place d'un service de conférenciers (voir le paragraphe 58 ci-dessous). Pour éviter que ces publications ne fassent double emploi avec d'autres publications au sein du système des Nations Unies, le Département entretient des contacts systématiques et ponctuels avec ses partenaires du Comité commun de l'information des Nations Unies (CCINU) au sujet des activités d'information concernant toutes les activités et manifestations importantes de l'Organisation des Nations Unies.

##### 1. Publications

22. Au cours de ces dernières années, certaines publications ont été expressément conçues à l'intention de publics cibles déterminés, par exemple certains secteurs spécialisés de la presse. En 1994-1995, pour la promotion des grandes conférences, le Service de l'information et de la planification a été chargé de viser les relais de communication (surtout la presse) et a réalisé des publications adaptées aux besoins des journalistes. Toutefois, il n'existe pas de système permettant de déterminer les besoins des destinataires auxquels s'adresse un produit du Département. Les analyses de la rétro-information concernant les produits du Département sont insuffisantes et les circuits de réception de cette information peu encouragés, d'où le faible volume de la rétro-information objective. Pour l'exercice biennal 1996-1997, le Département propose "de créer des mécanismes d'information en retour qui permettent d'évaluer l'utilité que présentent ses supports et services d'information pour le public visé"<sup>6</sup>.

23. En 1995, outre les activités du Groupe des programmes, de l'évaluation et de liaison avec le Comité de l'information, qui est chargé de la fonction d'évaluation au sein du Département, un petit nombre d'analyses systématiques des besoins des usagers et de questions connexes ont été entreprises par plusieurs autres groupes. Ces études n'étaient pas bien coordonnées et leur utilité s'est avérée inégale. Le Groupe n'a pas été en mesure d'établir davantage d'études d'évaluation sur les principaux produits et activités du Département ni de donner les conseils voulus en ce qui concerne les activités d'évaluation menées par d'autres groupes.

24. Le Département passe en revue les propositions de publication, en évaluant soigneusement dans quelle mesure les informations qui seront diffusées par ces publications peuvent déjà être disponibles par ailleurs. Toutefois, les recoupements visant à éviter que les produits ne fassent double emploi sont effectués en recourant à des méthodes ponctuelles, comme des appels téléphoniques à d'autres collègues des départements organiques et dans l'ensemble du système des Nations Unies. En conséquence, l'information émanant d'autres sources n'est pas toujours reçue en temps voulu. Lors de la réunion de 1995 du CCINU, il a été signalé que l'échange d'informations entre les membres du Comité ne répondait pas à l'objectif visé parce que les interlocuteurs avaient tendance à rendre compte d'activités déjà achevées au lieu de donner des informations par avance sur les projets dont la réalisation était prévue (ACC/1995/15, par. 8). Les équipes spéciales interorganisations créées pour coordonner les activités d'information concernant les grandes conférences sont considérées comme un mécanisme utile. À sa réunion de 1995, le CCINU a été d'avis que la participation conjointe au Sommet mondial pour le développement social devait servir d'exemple illustrant le succès de la coopération interinstitutions (ibid., par. 17). Il n'existe aucun mécanisme global de suivi en ce qui concerne la production d'informations par d'autres organisations internationales. Les mêmes difficultés se posent en ce qui concerne les produits non imprimés. À propos de l'étude des publications demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 49/38 B, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) a estimé dans son premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 "qu'il faudrait poursuivre l'étude pour déterminer si certaines publications pourraient être fondues et/ou produites de façon plus économique en évitant les doubles emplois"<sup>7</sup>.

Recommandation 4, évaluation des besoins en matière de publications ou de matériels électroniques des publics cibles.

A. Les relais de communication, qui sont soit le public visé lui-même soit le circuit emprunté pour atteindre ce même public, devraient être la principale source d'évaluation des besoins et de la demande. La production de toutes les publications et de tous les matériels électroniques, qu'il soient en série ou isolés, devrait être planifiée en fonction des besoins en matière d'information de publics cibles précis. Ces besoins devraient être pris en compte pour déterminer la présentation et le contenu des produits ainsi que les méthodes, la portée et le calendrier de leur diffusion.

B. Les matériels produits par les institutions spécialisées, les gouvernements, les ONG et des centres de publication similaires qui peuvent aider le Département à s'acquitter de son mandat devraient être utilisés et encouragés par le Département.

C. Seuls les publications ou les matériels électroniques dont la diffusion peut être assurée financièrement devraient être produits (EV/96/02/4)<sup>3</sup>.

## 2. Matériels audio-visuels

25. Dans la limite des ressources disponibles, des consultations et entretiens plus poussés avec les organismes de radiodiffusion et de télévision (ou avec leurs associations régionales) sont nécessaires pour préciser les types de programmes et modes de transmissions qui leur conviennent ainsi que les publics auxquels ils s'adressent. Au cours de ces dernières années, la production de vidéos a été axée sur des programmes de brève durée ou peu coûteux destinés au grand public, comme le magazine télévisé "L'ONU en action", qui est apprécié aussi bien par les spectateurs que par les organismes de télévision. D'autres tentatives ont été faites pour adapter les produits aux besoins des usagers, qu'il s'agisse, par exemple, de réaliser des films et des vidéos de métrages différents en fonction des besoins des divers organismes de télévision ou de préparer des clips qui seront utilisés par les journalistes de télévision dans leurs propres émissions d'actualité. Des sélections de films non montés illustrant une question traitée par l'Organisation offertes avant l'ouverture d'une grande conférence internationale relèvent de cette catégorie; "L'ONU en action" et les flashes d'information quotidiens sont également utilisés de cette manière.

26. Les audiences touchées par la radio dans le monde entier sont très variées, aussi bien de par leurs effectifs que quant à la diversité de leurs intérêts. Un certain nombre d'émissions radiophoniques de l'Organisation des Nations Unies sont bien accueillies par certains publics, comme par exemple la série d'émissions sur la promotion de la femme ou quelques séries spéciales. Le Département a fait des efforts pour améliorer la qualité de la programmation, mais une bonne diversification des programmes au Siège suppose une modification des méthodes de production et de diffusion, comme par exemple le lancement d'émissions en direct et la conclusion de partenariats avec des organismes de développement. En réponse à une question du Groupe central d'évaluation, le Département a fait observer que le volume limité des ressources disponibles et des matériels audio-visuels immédiatement accessibles au Siège, ainsi que du nombre de produits pouvant être diffusés gratuitement par les organismes de téléradiodiffusion commanditaires constituaient autant d'obstacles. En général, les émissions radiophoniques actuelles du Département n'étaient pas suffisamment diversifiées pour pouvoir s'adresser à des groupes bien précis; quant aux groupes radiophoniques régionaux, ils ne produisaient que très peu d'émissions originales. Un certain nombre de centres d'information des Nations Unies aidaient les chaînes locales de radiodiffusion à produire des émissions et participaient aux émissions locales. Récemment, un centre d'information des Nations Unies avait contribué ou participé directement à la réalisation d'une vingtaine d'émissions radiophoniques. Un autre centre d'information appuyait une université locale qui réalisait des programmes de télévision et une émission radiophonique hebdomadaire de 15 minutes consacrés aux activités de l'Organisation des Nations Unies dans le pays. Les réunions d'information organisées à l'intention des nouveaux directeurs des centres d'information des Nations Unies donnaient des conseils sur la réalisation d'émissions radiophoniques locales, à l'aide de matériels radiophoniques des Nations Unies ainsi que des ressources locales. Toutefois, il fallait renforcer la collaboration entre les centres d'information des Nations Unies et la Section de la radio. Un certain nombre de directeurs des centres d'information des Nations Unies interviewés ont déclaré qu'ils n'avaient pas suffisamment de

ressources pour prendre ce genre d'initiatives et qu'ils n'avaient pas le sentiment d'être encouragés à participer à des activités conjointes de ce type. Il fallait donc clarifier la politique en matière de promotion des émissions radiophoniques locales consacrées à l'Organisation des Nations Unies et de participation des centres d'information des Nations Unies aux productions locales, étant entendu que la radio des Nations Unies devrait conserver à tout moment un droit de regard sur la réalisation et la diffusion de ses émissions. Il fallait d'autre part doter un certain nombre de centres de matériels portables d'enregistrement sonore et de transmission qui puissent les aider à relayer leurs informations aux organismes locaux de radiodiffusion ainsi qu'à transmettre au Siège les matériels recueillis dans leurs régions respectives.

Recommandation 5, diversification des matériels audio-visuels du Département.

A. Des contacts systématiques avec les organismes de radiodiffusion des différentes régions devraient être établis, dans la limite des ressources disponibles, par exemple en assistant aux réunions annuelles des associations régionales d'organismes de radiodiffusion. L'un des objectifs de ces contacts devrait être de veiller à ce que le Département ne laisse pas passer l'occasion d'intégrer des spots sur l'Organisation des Nations Unies et d'autres matériels audio-visuels peu coûteux dans des programmes télévisés extérieurs.

B. Il faudrait continuer à diversifier les émissions de radio pour atteindre des publics cibles déterminés, en collaborant avec les autres organismes du CCINU qui peuvent fournir du matériel sonore utile.

C. Il faudrait publier des directives encourageant les centres et les services d'information des Nations Unies à contribuer à la production de programmes radiophoniques et télévisés locaux, et le Siège devrait leur offrir son appui pour ces initiatives (EV/96/02/5)<sup>3</sup>.

27. Depuis 1985, le Département n'étant plus en mesure de couvrir le coût de la location des émetteurs de la Voix de l'Amérique pour la transmission de ses programmes radiophoniques, il a développé la transmission par téléphone de ses programmes d'information à un petit nombre d'organismes de téléradiodiffusion et la distribution par correspondance d'émissions enregistrées à un grand nombre de stations radiophoniques. Mais la distribution de programmes enregistrés comporte ses limites et ses incertitudes. L'enquête sur la radio effectuée en 1992 par le Département indique que, dans la plupart des régions, 30 % des programmes ne sont pas reçus à temps, et que 45 % seulement des stations ayant répondu à l'enquête avaient réservé des plages horaires régulières pour les programmes de l'Organisation des Nations Unies. Il ressort de l'enquête sur la radio effectuée en 1995 par le Département que certaines stations regrettaient, par exemple, de ne jamais recevoir les bandes de World in Review à temps pour pouvoir les utiliser. Dans ces conditions, il est difficile de créer une véritable audience

28. Le Département a récemment examiné de nouveaux moyens de diffuser ses programmes radiophoniques. Les nouvelles technologies offrent à cet égard une vaste gamme d'options. Par exemple, chaque fois que possible, le Département



transmet le World in Review par radio, par téléphone et par les circuits du Réseau numérique avec intégration des services (RNIS). À Genève, les correspondants envoient des signaux de qualité radiophonique de l'Office de Genève à leurs stations radio en empruntant les circuits du RNIS. Le système de télécommunications par satellites de l'Organisation des Nations Unies en cours de mise au point, avec sa capacité de transmission du son de qualité radiophonique, pourrait devenir un important mode de transmission de signaux radio. Les signaux pourraient être directement transmis soit aux publics régionaux grâce à des émetteurs de location, soit aux organismes nationaux de radiodiffusion qui souhaitent rediffuser des émissions radiophoniques de l'Organisation des Nations Unies. Une station permanente de radiodiffusion pourrait être utile aux autres départements et organismes de développement qui ont besoin de diffuser des informations ciblées, comme c'est le cas pour les missions de maintien de la paix et autres programmes sur le terrain.

Recommandation 6, étude de faisabilité concernant la création d'une station de radiodiffusion de l'Organisation des Nations Unies. Une étude de faisabilité portant sur les aspects techniques, financiers et sur ceux ayant trait à la programmation et à la gestion de la mise en place d'une station de radiodiffusion de l'Organisation des Nations Unies devrait être entreprise et soumise pour examen au Comité de l'information à sa session de 1997 (EV/96/02/6)<sup>3</sup>.

### III. SERVICES

#### A. Services offerts aux médias

##### 1. Diffusion d'informations à la presse

29. La presse reçoit quotidiennement des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies présentées sous la forme de communiqués de presse et de matériels connexes tels que résumés d'information quotidiens, bulletins et notes de synthèse à l'intention des correspondants; la plupart des communiqués de presse et matériels connexes sont produits au Siège et à Genève. L'Assemblée générale, au paragraphe 18 de sa résolution 50/31 B, a déclaré être fermement convaincue que, pour diffuser largement et rapidement des informations sur les activités de l'Organisation, il fallait continuer à faire paraître des communiqués de presse dans les deux langues de travail du Secrétariat. Le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 établit une distinction entre les comptes rendus des réunions établis à l'intention des correspondants de presse, des délégations et du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et les communiqués de presse rédigés sous une forme se prêtant à une diffusion immédiate par les agences de presse<sup>8</sup>. La plupart des communiqués de presse publiés relèvent de la première catégorie; les correspondants de presse interviewés par le Groupe central d'évaluation ont déclaré qu'ils utilisaient principalement les communiqués de presse pour s'informer eux-mêmes des activités qu'ils ne pouvaient pas couvrir et éventuellement pour en assurer le suivi ultérieurement; les informations qu'ils contiennent (sauf pour les documents de fond et les résumés généraux) ne sont pas fréquemment diffusées auprès des médias sous la forme sous laquelle elles sont présentées.

30. Les matériels du Département ne peuvent pas en général rivaliser avec les agences de presse en ce qui concerne la capacité de rendre compte des nouvelles de toute dernière actualité. De l'avis d'un certain nombre de correspondants, notamment ceux qui travaillent pour les grandes agences de presse, les éléments des séances qu'ils considèrent comme médiatiques doivent pouvoir être diffusés à très bref délai. Les correspondants ont déclaré que les documents produits par le Département (communiqués de presse ou résumés quotidiens) leur parvenaient généralement trop tard pour pouvoir rendre compte des toutes dernières nouvelles. La plupart des correspondants interviewés par le Groupe central d'évaluation ont signalé que la contribution la plus utile du Département portait sur ses documents d'information générale, comme les fiches documentaires établies pour la promotion des grandes conférences en 1994-1995, ou de brèves notes "faits et chiffres" qui présentaient des analyses et des faits sous une forme facile à citer. Ces documents étaient attrayants du fait de leur brièveté et parce qu'ils épargnaient de longues recherches aux correspondants. Parmi les autres problèmes, les correspondants ont mentionné la nécessité de cibler les différents secteurs des médias. Au cours de ces dernières années, par exemple, un certain nombre des pochettes de presse publiées avaient été bien accueillies par la presse spécialisée et les organisations non gouvernementales, alors que les correspondants travaillant pour la presse à grand public ou les médias électroniques ne les avaient pas jugées utiles. Les communiqués de presse et les matériels connexes transmis électroniquement aux centres d'information des Nations Unies et à un certain nombre d'autres bureaux des Nations Unies dans le monde entier étaient également jugés utiles par le personnel des centres d'information et des médias locaux en raison des informations d'ordre général qu'ils contenaient et de leur couverture détaillée des activités de l'Organisation des Nations Unies.

31. Bien que la portée et la nature des activités de l'Organisation des Nations Unies diffèrent sensiblement de celles d'autres organisations, il est intéressant de constater que les communiqués de presse d'organismes comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ou la Banque mondiale ne rendent pas compte systématiquement de leurs réunions, comme le fait le Département dans ses communiqués de presse. Les communiqués de presse publiés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) comportent des exposés spéciaux chaque fois qu'il y a lieu d'appeler l'attention sur des informations de nature très ponctuelle. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) établit plusieurs catégories de communiqués de presse : ceux qui sont destinés à la grande presse, dont de courts communiqués à l'intention des agences de presse, d'autres qui sont destinés à la presse scientifique et des communiqués spéciaux sur des questions régionales ou techniques précises.

32. Outre les communiqués de presse, divers matériels connexes sont régulièrement publiés par le Service des informations et, lors d'occasions spéciales, par d'autres services du Département. La production de ces matériels n'est pas systématiquement adaptée aux différents besoins des divers types de médias.

Recommandation 7, matériels d'information destinés à la presse. Dans la limite des ressources disponibles, outre les communiqués de presse qui ont essentiellement pour objet de rendre compte des réunions, le Service des informations devrait publier régulièrement (et intégrer immédiatement dans

les réseaux d'information électronique) des informations d'ordre général ainsi que des informations sur les événements marquants qui intéressent tout particulièrement les médias généraux et spécialisés. Le Service des informations devrait assurer cet élargissement de l'information en coordonnant et en mettant en commun ses ressources avec d'autres services, comme le Bureau du porte-parole, le Service de l'information et de la planification et le Service d'information de Genève, ainsi qu'avec les services correspondants des programmes et organismes du système des Nations Unies (EV/96/02/7)<sup>3</sup>.

## 2. Porte-parole

33. Au Siège, le porte-parole du Secrétaire général organise des réunions d'information quotidiennes et offre d'autres services d'information à l'intention des médias et des délégations. D'autres porte-parole sont nommés, selon que de besoin, par exemple à Genève ou pour les opérations de maintien de la paix.

34. On peut lire dans une étude réalisée en 1994 par des consultants sur le Bureau du porte-parole que les reporters affirment qu'il est rare que les réunions d'information quotidiennes offrent des commentaires sur le principal sujet d'actualité. Même lors d'événements majeurs dans lesquels l'Organisation des Nations Unies joue un rôle central, les intervenants ne font pas de commentaires qui n'aient pas déjà été diffusés plusieurs heures auparavant, par exemple, à Sarajevo ou à Genève, et on ne fait pas non plus le point de la question d'une manière propre à replacer les événements dans une perspective historique. Les correspondants interviewés par le Groupe central d'évaluation à la fin de 1995 étaient également de cet avis. La situation semble s'être sensiblement améliorée pendant le premier trimestre de 1996. En ce qui concerne les questions posées par la presse, le porte-parole et les fonctionnaires désignés comme interlocuteurs dans les différents départements s'efforcent d'y répondre le jour même, mais trop fréquemment, les observations et les réactions interviennent trop tard pour être incluses dans les reportages. Parfois, aucune réponse n'est donnée. En raison de la lenteur de ces réactions et de l'impression que les porte-parole sont souvent assez mal informés, les reporters ne considèrent pas le Bureau du porte-parole comme leur principale source d'informations de première main sur les activités de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les opérations sur le terrain. Ils préfèrent le plus souvent se procurer leurs informations en s'adressant aux délégations des États Membres, aux ONG ou aux organismes gouvernementaux.

35. Il est souvent difficile pour le Bureau du porte-parole d'obtenir des réponses à des questions urgentes concernant des situations de toute dernière actualité suffisamment à temps pour les réunions d'information quotidiennes. Les antennes d'information des missions sur le terrain ne transmettent pas toujours les informations au Bureau du porte-parole; les directives données par le Secrétaire général et les hauts fonctionnaires le sont régulièrement, mais non pas quotidiennement. Les départements et les conseillers politiques principaux n'entretiennent pas de contacts réguliers avec le Bureau du porte-parole. En 1994, les chefs de département se sont déclarés disposés à ce que des fonctionnaires du Bureau du porte-parole assistent systématiquement à

leurs propres réunions du personnel, comme c'est la pratique dans le Département des opérations de maintien de la paix.

Recommandation 8, aspects relatifs à l'information des travaux des différents départements.

A. Les administrateurs du Bureau du porte-parole devraient être détachés auprès des départements qui s'occupent des principaux événements médiatiques, assister aux réunions pertinentes du personnel de ces départements, et recevoir régulièrement des informations de la part des administrateurs principaux du département auprès duquel ils sont détachés sur les aspects relatifs à l'information des travaux de ce département et sur les décisions importantes qui y sont prises.

B. Le Département de l'information devrait porter à l'attention du Bureau du porte-parole toutes informations utiles émanant des départements et dont le Bureau n'a pas directement connaissance (EV/96/02/8)<sup>3</sup>.

3. Contacts avec les hauts fonctionnaires des Nations Unies et accès à d'autres sources primaires d'information

36. En 1995, au Siège, le Secrétaire général a accordé des entretiens officiels, participé à des conférences de presse et entretenu des contacts plus informels avec la presse. Il a également intensifié ses rencontres avec la presse lors de ses déplacements officiels. De nombreux correspondants ont déclaré que les services de presse et de relations publiques du Secrétaire général étaient meilleurs lorsque c'était le Secrétaire général lui-même qui les assurait. Les correspondants souhaiteraient que celui-ci tienne davantage de conférences de presse à New York et qu'il s'adresse spontanément à la presse plus souvent. Ils reconnaissent toutefois que le Secrétaire général et son Cabinet ne sont pas en mesure de répondre à la multitude de demandes qui leur sont adressées directement.

37. De nombreux journalistes ont souligné l'importance des contacts directs avec les sources primaires d'information, telles que les hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, des organismes des Nations Unies et des missions sur le terrain mais, hormis quelques personnes qui, de par leurs fonctions, sont appelées à se tenir en communication avec la presse, les hauts responsables des Nations Unies ont peu de contacts directs avec les médias. En 1995, le Secrétaire général a demandé aux directeurs des centres d'information des Nations Unies d'entrer en contact avec les hauts fonctionnaires de passage et de solliciter des entretiens, mais aussi de s'adresser directement aux hauts fonctionnaires du Siège s'ils recevaient des demandes d'entretiens par satellite. Cependant, il n'existe pas de directives concernant les relations avec les médias qui s'appliquent à l'échelle du Secrétariat tout entier, et les hauts fonctionnaires ne se sentent pas encouragés à parler aux journalistes. Cette impossibilité pour les responsables des Nations Unies d'informer régulièrement la presse de façon informelle même lorsqu'il s'agit d'informations de nature technique ou relevant du domaine public, entrave les efforts faits pour influencer sur le contenu des reportages et faire connaître les vues de l'Organisation à l'opinion publique. La Banque

mondiale en revanche a adopté une politique en matière de diffusion d'informations concernant ses activités qui a pour double objectif d'améliorer la transparence et de bien définir ce qui relève du domaine confidentiel. L'ONU ne s'est pas dotée d'une politique semblable. C'est pourquoi les départements et les services de l'ONU n'ont pas de règles communes concernant les services ou l'appui à fournir aux médias; il n'existe pas de stratégie de communication sur laquelle se fonder pour savoir si une demande d'interview doit ou non être accordée.

38. Au Siège, plusieurs groupes se partagent la tâche de fournir des services aux médias. L'information n'est pas suffisamment centralisée entre organismes et programmes des Nations Unies. Les conférences de presse pourraient être mieux préparées : la documentation n'est pas assez souvent distribuée aux médias à l'avance; les orateurs retenus ne savent pas s'exprimer suffisamment bien ou n'ont pas reçu d'aide pour préparer leur intervention. Les programmes de conférences de presse et autres rencontres avec les médias par les représentants des Nations Unies et les délégations sont parfois incompatibles ou trop chargés, de sorte que les médias ont du mal à rendre compte des opinions et informations importantes.

39. Des problèmes du même ordre se posent à Genève où le degré de satisfaction des correspondants de presse est toutefois supérieur. La plupart des institutions et programmes ont défini des stratégies de communications tenant compte des besoins des médias et leurs porte-parole participent à des réunions d'information à l'intention de la presse présidées deux fois par semaine par le Directeur du Service d'information des Nations Unies. En ce qui concerne les contacts entre les médias et les représentants officiels des Nations Unies ainsi que la publication d'informations à jour, le ferme rôle de coordination exercé par le Directeur du Service d'information est jugé positif.

Recommandation 9, publication d'un bulletin du Secrétaire général sur la diffusion d'informations. Un bulletin du Secrétaire général devrait être publié d'ici à la fin de 1996 pour faciliter les contacts entre les représentants officiels des Nations Unies et les organes de presse. Ce bulletin devrait indiquer quelles informations doivent demeurer confidentielles et viser à encourager les responsables des Nations Unies à avoir des contacts informels avec les médias et à accepter les demandes d'entretiens officiels. Il devrait souligner combien il est important d'assurer la plus grande transparence possible concernant les activités des Nations Unies. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général devrait suivre l'application des directives énoncées dans le bulletin (EV/96/02/9)<sup>3</sup>.

Recommandation 10, efficacité des conférences de presse et des allocutions

A. Pour restreindre les incompatibilités entre le calendrier des conférences de presse tenues au Siège et à Genève par des représentants officiels des Nations Unies, des gouvernements et d'autres organisations, le Bureau du porte-parole devrait coordonner le calendrier et les préparatifs de ces manifestations.

B. Le Département de l'information, en coopération avec le Bureau du porte-parole, devrait s'assurer que les fonctionnaires appelés à prendre la parole à l'occasion de conférences de presse ou d'allocutions reçoivent des conseils en vue de la préparation de leurs déclarations à la presse et au public et bénéficient d'une formation en vue de leur enseigner à communiquer efficacement (EV/96/02/10)<sup>3</sup>.

#### 4. Reportages audio-visuels

40. Les enquêtes mondiales menées auprès de l'opinion publique à la demande du Département de l'information entre 1989 et 1993 montrent que la télévision est la principale source d'information sur les Nations Unies du grand public dans 21 des 27 pays étudiés. Plusieurs groupes du Département offrent des services et des produits audio-visuels aux médias. Les reportages produits par les services de télévision de l'ONU (TV-ONU) sont une source d'informations télévisées à laquelle ont de plus en plus recours les journalistes de télévision. Au Siège, les images télévisées sont transmises en direct soit aux agences de souscription internationales pour retransmission immédiate dans le monde entier, soit directement aux chaînes de télévision internationales. Des flashes d'information quotidiens sont produits sur cassette vidéo par les services de télévision de l'ONU à New York pour compléter les éléments d'informations télévisées reçues en direct par les agences de souscription internationales et les chaînes de télévision. En outre, le système informatisé de bulletins d'information des Nations Unies offre toute une gamme de nouvelles à toute personne qui en fait la demande par téléphone; il reçoit en moyenne 800 à 1 000 appels par semaine provenant pour la plupart des délégations, des correspondants de presse et de quelques stations de radio. D'autres services sont fournis par le Groupe des archives visuelles et par celui de la photographie. Certains groupes ont eu du mal à faire face à l'augmentation de la demande de reportages sur les activités des Nations Unies.

41. Les journalistes spécialisés dans le reportage radiodiffusé font de plus en plus appel aux archives audio-visuelles pour compléter leurs émissions sur les Nations Unies. Des extraits de reportages passés, ainsi que des séquences supprimées de films et de vidéos, sont utilisés pour améliorer la qualité des reportages. Plusieurs groupes du Département de l'information se font concurrence pour les mêmes moyens techniques qui servent de plus en plus à produire des bandes pilotes pour les films d'événements, ainsi qu'à monter et à doubler les bandes vidéo. Les demandes des réalisateurs de projets multimédias sont également en progression. Des enregistrements radiophoniques, photos et séquences vidéo historiques ont été commandés pour de nombreux projets de CD-ROM à vocation pédagogique. Du matériel et des techniques modernes de radio, photo et vidéo production ont été introduits, mais de façon isolée. Une meilleure coordination et intégration des services audio-visuels permettrait d'offrir aux usagers une plus vaste gamme de produits.

42. Au Siège, les correspondants et les journalistes de passage se servent rarement des installations de production de l'ONU et les reportages audio-visuels sur les événements qui s'y produisent sont réalisés presque exclusivement par des équipes travaillant sous contrat pour l'Organisation, contrairement à ce qui se passe à l'Office de Genève. Au Siège, l'utilité des reportages assurés par le Département est reconnue par plusieurs correspondants

et agents de souscription. Ces activités d'information par l'image se heurtent toutefois à plusieurs obstacles. Les services de télévision de l'ONU ne peuvent assurer de reportages que sur les événements les plus marquants et les réunions de premier plan, et encore pas toujours pendant toute leur durée; il ne serait pas rentable qu'ils en fassent davantage. Les réunions ouvertes tenues au Siège, généralement au niveau des comités ou commissions, dont les services de télévision de l'ONU n'ont pas eu l'exclusivité, sont généralement couvertes par des équipes de télévision accréditées et autorisées à ce faire par le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias. Les règles établies ne facilitent toutefois pas l'envoi d'équipes de télévision extérieures, appelées en renfort au dernier moment ou à l'occasion de manifestations revêtant pour celles-ci un intérêt particulier, pour réaliser des reportages autres que ceux proposés par les services de télévision de l'ONU. Au Siège, il existe plusieurs emplacements où des installations techniques simples et un fond identifiant les Nations Unies pourraient être installés pour organiser des entretiens improvisés avec les journalistes de télévision. Les pratiques existantes doivent être revues radicalement compte tenu de l'importance des médias visuels.

Recommandations 11, reportages visuels sur les activités des Nations Unies.

Tout en tenant compte des problèmes de sécurité et des préoccupations des délégations, les médias visuels devraient avoir un accès garanti aux activités des Nations Unies qui les intéressent tout particulièrement. Cette intervention directe des médias visuels devrait, pour ne pas nuire au bon fonctionnement de l'Organisation, faire l'objet d'arrangements arrêtés d'un commun accord avec les organes de presse considérés, comme la centralisation des reportages (EV/96/02/11)<sup>3</sup>.

5. Liaison avec les médias

43. Un petit groupe, le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias, évalue, approuve et coordonne les reportages au Siège et ailleurs, lors des grandes conférences des Nations Unies. En 1995, le Groupe a examiné 20 039 demandes d'accréditation et réalisé 11 801 missions de liaison. Pendant la même période, le groupe a contacté, à propos de diverses questions, 6 636 agences de presse et agences photographiques et photographes de plateau travaillant pour des journaux ou des revues. Ces activités courantes semblent avoir donné satisfaction aux délégations ainsi qu'aux départements organiques du Secrétariat de l'ONU et aux institutions spécialisées, mais le Groupe n'a ni le temps ni les moyens de revoir ce mécanisme en vue de l'adapter aux nouveaux systèmes informatisés plus rentables.

44. Dans sa résolution 47/73 B, du 14 décembre 1992, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'examiner toutes les mesures propres à assurer que les facilités de travail mises à la disposition des médias soient parfaitement adaptées aux besoins actuels et futurs. Une équipe spéciale a été créée, mais aucune amélioration notable n'est intervenue, en partie faute de moyens financiers. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a demandé l'instauration, au sein du Département de l'information, d'une plus vaste coordination en ce qui concerne les facilités – installations et services – mises à la disposition des médias. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias continue à travailler dans ce sens.

45. Comme le Bureau du porte-parole du Secrétaire général et d'autres services du Département de l'information accomplissent un travail de liaison, le rôle du Groupe se limite parfois à délivrer des formulaires de demande de laissez-passer et à escorter les équipes des médias. La responsabilité de l'organisation des entretiens avec les hauts fonctionnaires de l'ONU et des conférences de presse relève essentiellement du Bureau du porte-parole. La délimitation de certaines tâches demeure floue si bien qu'elles ne sont exécutées convenablement par aucun service. En dehors des grandes conférences et réunions, l'intérêt que peuvent présenter des événements moins importants pour différents médias n'est pas évalué et aucune mesure n'est prise pour faciliter les reportages à ce sujet. Les demandes de reportage nécessitant des arrangements techniques de la part des médias sont examinées du seul point de vue administratif, sans tenir compte de l'intérêt médiatique de l'événement. Étant donné que les demandes doivent être présentées par écrit et que l'autorisation de plusieurs responsables est parfois nécessaire, il arrive que des occasions de reportages sur les activités des Nations Unies soient ainsi perdues. Le Groupe est informé de la tenue de certaines manifestations seulement quelques heures à l'avance, ce qui rend difficile la mise en place des arrangements techniques et des mesures de sécurité nécessaires. Des arrangements à plus long terme devront être mis au point pour faciliter le travail des médias qui sont fréquemment appelés à faire des reportages sur les activités des Nations Unies.

Recommandation 12, renforcement de la liaison avec les médias.

A. Le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias devrait être chargé de toutes les opérations de traitement des demandes présentées par les médias, en étroite collaboration avec le Bureau du porte-parole.

B. Dans l'exercice de cette fonction, le Groupe devrait coordonner les opérations de tous les groupes chargés des questions techniques, de la sécurité et des services fonctionnels au sein du Secrétariat de façon à répondre le jour même aux demandes des médias.

C. Le Groupe devrait mettre en place des arrangements analogues de coordination à plus long terme en prévision des reportages devant être réalisés à l'occasion des manifestations à venir en invitant les médias à présenter des demandes de services par avance (EV/96/02/12)<sup>3</sup>.

B. Services offerts aux niveaux régional et local

1. Partenariats

46. Des initiatives ont été prises par le Département de l'information au Siège et dans les autres lieux d'affectation par les services et centres d'information des Nations Unies pour créer des partenariats avec les organes de presse. En 1994, dans sa déclaration au Comité de l'information, le Sous-Secrétaire général à l'information a proposé d'élargir le cercle des partenaires du Département en cherchant à conclure des arrangements avec certaines grandes agences d'information gouvernementales et régionales.

47. À sa réunion de 1995, le Comité commun de l'information des Nations Unies a étudié les moyens d'améliorer dans les pays en développement les reportages



télévisés sur les activités des Nations Unies. Il a noté que les chaînes internationales de télévision par satellite et les réseaux nationaux disposant de moyens financiers importants avaient directement accès le jour même aux reportages vidéo de l'ONU tandis que les distributeurs des pays en développement, faute de crédits suffisants pour assurer la transmission journalière par satellite des informations, recevaient ces reportages tardivement (à supposer même qu'ils les reçoivent) par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies ou des agences de diffusion des actualités télévisées. La mise en commun des ressources disponibles entre les membres du Comité commun de l'information des Nations Unies a été envisagée ainsi que plusieurs autres formules peu coûteuses comme la transmission quotidienne d'actualités d'une durée de 10 minutes par l'intermédiaire des partenaires qui exploitent déjà des répéteurs sur le réseau Intelsat.

48. Le Département organise de nombreux types de rencontres avec la presse et, en 1994-1995 par exemple, des manifestations régionales ont été tenues en préparation de grandes conférences. Un certain nombre de centres d'information des Nations Unies organisent des réunions d'information ou des séminaires avec la presse consacrés à des questions d'actualité ou à des manifestations spéciales souvent en collaboration avec les autorités nationales. Les directeurs des centres interrogés ont déclaré que ces rencontres organisées à peu de frais donnaient de bons résultats, en particulier lorsque leur impact médiatique était renforcé par la présence, à cette occasion, de hauts fonctionnaires des Nations Unies. Au Siège, les tables rondes avec les rédacteurs en chef ont été abandonnées faute de fonds. Une fois par an, le Département de l'information organise un programme à l'intention de jeunes journalistes des pays en développement, en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert. Les directeurs des centres d'information des Nations Unies ont déclaré que le programme était utile et pourrait contribuer à former un contingent de journalistes qui soient familiarisés avec les activités de l'Organisation, si davantage de participants y prenaient part. Il convient de noter que certains organismes et programmes des Nations Unies, parfois en collaboration avec des organismes d'aide bilatérale, organisent des séminaires de formation à l'intention de journalistes. Bien que leurs méthodes et leurs objectifs ne soient pas identiques, une certaine coordination est possible, en particulier pour renforcer les partenariats et les réseaux avec la presse.

Recommandation 13, soutien aux médias aux niveaux régional et local. Le Département devrait continuer à prendre des initiatives peu coûteuses, telles que celles mentionnées dans les paragraphes 47 et 48, afin de donner un plus grand retentissement aux activités de l'ONU en offrant aux médias des services plus ciblés aux niveaux régional et local. Ces initiatives devraient être mises en oeuvre grâce à la mise en commun des ressources disponibles entre les membres du Comité commun de l'information des Nations Unies ayant des programmes de télévision et de formation intéressants et en partenariat avec les médias régionaux et locaux (EV/96/02/13)<sup>3</sup>.

## 2. Les centres d'information des Nations Unies

49. Plus de la moitié des dépenses de fonctionnement des centres d'information des Nations Unies sont occasionnées par la location et l'entretien des locaux. Par sa résolution 1405 (XIV), du 1er décembre 1959, l'Assemblée générale prié le

Secrétaire général de s'assurer la coopération des États Membres intéressés afin qu'ils offrent toutes les facilités possibles en vue de la création de nouveaux centres et qu'ils appuient activement les efforts destinés à permettre au public de mieux comprendre les buts et l'action de l'Organisation des Nations Unies. En 1994, les dépenses de fonctionnement des centres d'information des Nations Unies créés avant l'adoption de la résolution 1405 (XIV) étaient en moyenne 2,7 fois plus élevées que celles des centres créés par la suite; les frais de location des locaux de ces centres étaient huit fois plus importants.

50. Le montant des crédits alloués aux centres d'information pour la traduction et la production en langue locale des supports d'information était en moyenne de 3 000 dollars par an. Les directeurs de ces centres ont fait remarquer qu'il leur était souvent difficile, pour des raisons budgétaires, de distribuer les documents qui leur étaient envoyés, et que parfois ils ne pouvaient pas fournir aux médias les supports d'actualité qu'on leur demandait. Faute de crédits, les centres d'information se trouvent parfois dans l'impossibilité de participer à des projets communs. Avec les modestes capitaux de lancement reçus en 1994-1995 en prévision des grandes conférences – soit 130 000 dollars pour l'ensemble des 63 centres d'information des Nations Unies – ils ont pu organiser un assez grand nombre d'activités. Plusieurs centres reçoivent des contributions en espèces de leur gouvernement hôte; malheureusement, les contributions des États Membres ont diminué depuis l'exercice biennal 1990-1991 : une baisse de 40 % a été enregistrée entre 1991 et 1994.

51. En 1995, le CCQAB a recommandé d'examiner la question de l'appui administratif fourni aux centres en vue de dégager des ressources au profit d'activités opérationnelles<sup>9</sup>. Ces 10 dernières années, des économies ont été réalisées grâce à des réductions de personnel – 30 % des postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur – et à une stratégie d'intégration des centres au sein des bureaux des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) chaque fois que possible. Du point de vue de l'exécution des programmes, cette intégration n'a pas toujours donné des résultats positifs. Le Département de l'information et le PNUD sont convenus de renforcer la formation du personnel. Dans les pays où le PNUD n'a pas de bureaux, le centre d'information des Nations Unies fait fonction de représentant de tous les organismes des Nations Unies et est appelé à assurer toute une gamme de services. Un certain nombre de directeurs de ces centres passent une bonne partie de leur temps à effectuer un travail de liaison et de représentation et ne peuvent pas s'acquitter de leur véritable fonction.

Recommandation 14, soutien aux centres d'information des Nations Unies.

A. Dans le cas des centres d'information des Nations Unies créés avant 1960 qui n'ont pas d'accord avec le pays hôte, le Département de l'information devrait redoubler d'efforts pour conclure des accords de ce type, compte tenu des principes énoncés dans la résolution 1405 (XIV) de l'Assemblée générale.

B. Tous les pays hôtes de centres d'information des Nations Unies devraient être encouragés par le Siège à verser des fonds au titre des activités opérationnelles de ces centres (EV/96/02/14)<sup>3</sup>.

C. Services offerts aux organisations non gouvernementales et au grand public

1. Services offerts aux organisations non gouvernementales

52. Environ 1 500 organisations non gouvernementales sont associées au Département de l'information; l'un des critères pour y être associé est le suivant : l'organisation non gouvernementale considérée doit avoir la volonté et les moyens de réaliser véritablement des programmes d'information sur les activités de l'Organisation des Nations Unies en s'assurant la coopération des médias (presse, radio, télévision). En outre, les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social sont associées au Département si elles en font la demande par écrit. Le Comité exécutif des organisations non gouvernementales agit en liaison avec le Département et représente les intérêts des organisations non gouvernementales qui lui sont associées; au Siège, la Section des organisations non gouvernementales apporte son soutien à leurs activités. La Conférence annuelle des organisations non gouvernementales et les séminaires d'orientation font généralement l'objet de commentaires positifs. La principale critique adressée au Département porte sur les difficultés d'accès aux documents et aux informations de l'Organisation des Nations Unies. Le Centre d'information des ONG reçoit les documents bien après leur publication. Une proposition tendant à transférer le Centre d'information des ONG à la salle de lecture des périodiques de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a été présentée en 1995 au groupe de travail interdépartemental sur les organisations non gouvernementales. Le groupe de travail a estimé que si elle était réalisable, cette mesure faciliterait vraisemblablement le travail des organisations non gouvernementales. Par ailleurs, le Département n'a pas autorisé les rédacteurs en chef d'un certain nombre d'organisations non gouvernementales ayant d'importants programmes d'information à participer aux conférences de presse et activités connexes au Siège.

53. La Section des ONG, les centres d'information des Nations Unies et les autres services du Département participent tous à des projets exécutés conjointement avec les organisations non gouvernementales en réalisant des programmes d'information en vue de la célébration de journées et de semaines internationales – souvent sur la proposition des organisations non gouvernementales – ou en traduisant des documents d'information dans les langues nationales. Près de la moitié des organisations non gouvernementales interrogées à l'occasion de leur participation à la Conférence annuelle de 1993 ont manifesté leur vif intérêt pour ces projets conjoints avec le Département, et sous réserve des garanties voulues, on pourrait accroître sensiblement le nombre de ces projets. La Section des ONG se tient en contact les organisations non gouvernementales associées au Département qui s'emploient à diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies. En raison de la forte augmentation du nombre d'organisations non gouvernementales associées au Département, la Section n'est pas en mesure de suivre les activités de diffusion de chacune d'entre elles. La multiplication du nombre d'organisations non gouvernementales associées au Département s'explique par l'augmentation notable du nombre de celles qui s'intéressent aux problèmes mondiaux sur lesquels portent les conférences des Nations Unies.

54. Aux niveaux sous-régional et national, les centres d'information des Nations Unies entretiennent des relations étroites avec les organisations non gouvernementales qui ne sont pas associées au Département de l'information. Par contre, les ONG qui ne sont pas dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social n'ont que des contacts limités avec ces centres. Vu la multiplicité des organisations non gouvernementales au niveau national, il est difficile de déterminer l'impact exercé auprès de celles-ci par les centres d'information. Dans le manuel des centres d'information des Nations Unies, il est demandé aux directeurs de créer de comités ou associations regroupant les organisations non gouvernementales locales qui ont des intérêts communs, l'accent étant mis en particulier sur celles qui s'intéressent aux questions économiques et sociales. Les centres d'information ont mis en place quelques comités ou associations d'organisations non gouvernementales mais il n'existe pas d'indication dans la base de données du Siège permettant d'en connaître au juste le nombre.

55. La Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies (FMANU) compte des associations nationales pour les Nations Unies dans 83 pays situés dans toutes les régions du monde. Cette organisation se consacre entièrement à la réalisation des objectifs de la Charte et s'emploie à sensibiliser l'opinion et à mieux faire comprendre les activités du système des Nations Unies. Ces organisations sont très actives dans un certain nombre de pays. Cependant, les associations nationales pour les Nations Unies sont des organisations dont la situation et le rôle diffèrent sensiblement d'un pays à l'autre, même si elles sont régies par les mêmes statuts. Eu égard à ces statuts, les associations nationales pour les Nations Unies sont logiquement, parmi les organisations non gouvernementales, celles qui sont les mieux placées pour établir un partenariat avec les centres d'information des Nations Unies; un certain nombre de ces centres ont instauré des liens étroits avec celles-ci, mais d'autres centres devraient être encouragés à appliquer une politique qui serait mutuellement avantageuse.

56. Dans l'étude qu'il a faite en 1968, le secrétariat à la coopération ONU/ONG a recommandé d'apporter une aide spéciale aux centres d'information n'ayant pas un personnel suffisant et de développer les activités des organisations non gouvernementales à l'échelon régional; le Service de l'information a prévu de détacher des agents de liaison avec les organisations non gouvernementales auprès des principaux bureaux régionaux des Nations Unies (E/4476, par. 31 et 36). Dans sa résolution 1297 (XLIV), du 27 mai 1968, le Conseil économique et social a approuvé la proposition tendant à organiser des conférences régionales d'organisations non gouvernementales. Depuis les années 60, aucune conférence régionale ne s'est tenue faute de ressources. Sur cette question, les organisations non gouvernementales interrogées ont déclaré que les organisations qui ne se trouvaient pas à proximité d'un important centre des Nations Unies étaient désavantagées et qu'il fallait intensifier l'échange d'informations au niveau régional. Le personnel du Département a indiqué que, dans la situation actuelle, on pouvait organiser à peu de frais, en coopération avec les commissions et les centres d'information, des conférences sur le modèle de la Conférence annuelle des organisations non gouvernementales au Siège. Le Département travaille actuellement avec le Comité exécutif des organisations non gouvernementales à la mise en place d'un projet intitulé "NGO-NET", qui

consisterait à tenir des réunions d'organisations non gouvernementales au niveau national, dans différentes régions, sur un thème intéressant les Nations Unies.

57. Dans différents secteurs de l'Organisation, des services tels que la Section des ONG du Département de la coordination des politiques du développement durable et celle du Département de l'information appuient les activités de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. En outre, l'objectif du Service interinstitutions de liaison avec les organisations non gouvernementales est d'améliorer les rapports entre le système des Nations Unies et l'ensemble des organisations non gouvernementales en ce qui concerne le développement et les questions connexes. Ces services ont tous des effectifs assez modestes. Par ailleurs, un certain nombre de programmes et d'organismes des Nations Unies ont détaché des fonctionnaires auprès d'organisations non gouvernementales; les ONG interviewées ont formulé des observations positives sur l'appui que leur prêtait ce personnel, tout en déclarant être parfois dépassées par l'ampleur des tâches à accomplir; elles ont également formulé des remarques sur le chevauchement de certaines activités. En 1995, la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social a proposé qu'on examine de façon approfondie, au Secrétariat, la question du montant total des ressources disponibles à l'appui des activités réalisées conjointement par l'Organisation des Nations Unies et par les organisations non gouvernementales, ainsi que celle des mandats des organes délibérants, des membres et des usagers des services. En septembre 1995, le groupe de travail interdépartemental sur la coordination des bureaux et activités des ONG a été rétabli. Le Cabinet du Secrétaire général coordonne ses activités. Le chargé de liaison a souligné que son rôle consisterait à faciliter l'établissement de directives communes portant sur la collaboration entre les différents départements et les organisations non gouvernementales.

Recommandation 15, stratégie en vue de promouvoir la collaboration avec les organisations non gouvernementales. En consultation avec le Comité exécutif des organisations non gouvernementales, la Conférence des organisations non gouvernementales et la Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies, le Département devrait, d'ici à la fin de l'année 1996, définir les domaines prioritaires de collaboration avec les organisations non gouvernementales, et en particulier avec celles d'entre elles dont la mission consiste à promouvoir les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies. L'objectif global devrait être de renforcer les moyens dont disposent les organisations non gouvernementales pour diffuser des informations sur les activités de l'Organisation des Nations Unies (EV/96/02/15)<sup>3</sup>.

Recommandation 16, coordination des services de l'Organisation des Nations Unies travaillant avec les ONG. Le groupe de travail interdépartemental sur la coordination des bureaux et activités des ONG devrait, d'ici à la fin de 1996, présenter au Comité commun de l'information des Nations Unies des propositions en vue de la réalisation d'activités conjointes d'appui aux organisations non gouvernementales. Compte tenu des mandats des organes délibérants, ces propositions devraient porter sur la fusion des bulletins et publications et l'organisation conjointe de réunions et de séminaires, par exemple (EV/96/02/16)<sup>3</sup>.

## 2. Le public

58. À New York, Genève et Vienne, divers services du Département de l'information organisent de visites et séminaires, répondent aux demandes d'information et prennent les dispositions voulues pour organiser des conférences à l'intention du public. Les organisations non gouvernementales et les établissements d'enseignement bénéficient également de ces services, qui constituent pour eux une source supplémentaire d'informations. Au niveau local, les centres d'information des Nations Unies mènent des activités comparables. Ils gèrent également des bibliothèques de référence, qui sont consultées essentiellement par le public bien informé.

59. En 1995, plus de 400 000 personnes ont visité le Siège et plus de 150 000 l'Office de Genève. Ces dernières années, diverses propositions ont été faites en vue d'accroître le nombre des visiteurs et de relancer l'intérêt pour les visites guidées. On a relevé que ces visites n'étaient pas adaptées à certaines catégories de public. En 1995, dans une proposition émanant du Département au sujet de l'actualisation des objets exposés, il était fait observer que ceux-ci devraient être porteurs d'un message clair et cohérent et comporter certains éléments qui puissent être facilement actualisés; par ailleurs, il serait souhaitable que tous ces objets comportent des éléments expressément conçus pour répondre aux besoins des jeunes visiteurs. Une situation analogue existe à Genève.

Recommandation 17, actualisation des objets d'exposition. Les objets d'exposition dont on se sert pour les visites guidées ou les visites de groupe au Siège, à Genève et à Vienne devraient être régulièrement actualisés quant à leur style et à leur contenu. Il faudrait à cet effet solliciter des contributions extrabudgétaires (EV/96/02/17)<sup>3</sup>.

### D. Services fournis aux départements organiques

60. En 1986, le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau a proposé dans sa recommandation 37 2) que les activités d'information que menaient plusieurs départements et services du Secrétariat soient regroupées dans la mesure du possible au sein du Département de l'information<sup>10</sup>. Le Service consultatif de gestion a conclu, après avoir examiné la situation qui existait entre 1988 et 1992, qu'il fallait améliorer la collaboration entre le Département et les services techniques, même s'il n'était pas nécessairement souhaitable ou même possible de fusionner toutes les activités d'information au sein du Département. Dans un certain nombre de cas, il est difficile de faire la distinction entre les activités d'information de fond et les activités d'information s'adressant au grand public. En outre, il arrive que les organes délibérants confient à un service organique des mandats qui comprennent des activités d'information. Un certain nombre de services disposent de fonds destinés à leur permettre de mener des activités de promotion. En 1995, le Sous-Secrétaire général à l'information a déclaré au Comité de l'information que la notion de partenariat était à la base de la nouvelle idée que se faisait le Département de ses rapports avec les autres services du Secrétariat puisqu'il privilégiait désormais le partage des responsabilités, le renforcement de la coordination avec les bureaux, organismes et départements organiques lors de la planification des politiques et programmes d'information, la mise en commun des

ressources en vue de l'exécution des tâches d'information et la reconnaissance du rôle décisif de l'information dans les activités menées par l'Organisation à la fois au Siège et sur le terrain.

### 1. Activités de promotion

61. Au sein du Département, c'est au Service de l'information et de la planification qu'il incombe au premier chef de promouvoir l'intérêt pour les questions thématiques. Ses usagers sont les départements et les services de l'Organisation des Nations Unies qui s'occupent de ces questions. Le Service de l'information et de la planification élabore notamment des stratégies de communication visant à susciter l'intérêt des médias pour les activités des départements organiques et à promouvoir leurs publications. Pendant l'exercice biennal 1994-1995, le Département a joué un rôle essentiel dans la préparation des grandes conférences. Dans chaque cas, il a désigné un haut fonctionnaire chargé de superviser la mise en oeuvre de la stratégie de communication, des fonds supplémentaires ont été alloués et le Service de l'information et de la planification a resserré la coordination avec les départements organiques ainsi qu'avec les organismes et programmes du système des Nations Unies. Le Département, avec le concours du Département des opérations de maintien de la paix, du Département des affaires humanitaires et du Département des affaires politiques, a mis en place un mécanisme de consultation sur les stratégies d'information concernant les opérations de maintien de la paix et autres activités sur le terrain qui a fait ses preuves.

62. Du fait de la forte demande d'activités de promotion, il ne reste aucune marge dans l'utilisation des ressources. Le Département s'efforce de remédier à cette situation en mettant en place des équipes spéciales chargées de promouvoir certains thèmes et questions. Le personnel de liaison des départements organiques estime qu'en règle générale, les fonctionnaires de l'information du Département ne se tiennent pas régulièrement en étroit contact avec les fonctionnaires de ces départements et que le personnel du Département devrait participer plus activement aux travaux de ces derniers. Pour leur part, les départements organiques définissent rarement leurs grandes priorités en matière d'information d'une manière qui permettrait d'aider le Département à établir ses projets de budget-programme. On a relevé des cas dans lesquels des départements organiques avaient établi des documents et réalisé des activités présentant un intérêt immédiat sous l'angle de l'information et qu'ils ne portaient toujours pas à l'attention du personnel du Département.

### 2. Publications des Nations Unies

63. En 1993, le Département de l'information a été chargé du programme de publication de l'Organisation des Nations Unies, qui relevait jusqu'alors du Bureau des services de conférence. Dans le cadre de cette nouvelle fonction, le Département a créé un groupe de travail chargé d'examiner les politiques, les pratiques et les activités relatives aux publications des Nations Unies. Ce dernier a fait état de problèmes liés au contrôle de la qualité et à la distribution. L'examen critique par des pairs et autres méthodes permettant de contrôler la qualité de la teneur et de la présentation des publications n'étaient pas appliqués systématiquement. Il n'existait pas de mécanisme bien établi grâce auquel on puisse arrêter la publication d'un document dont la

teneur était médiocre au point de ternir l'image de l'Organisation des Nations Unies. En ce qui concerne la distribution, il a été fait observer que les tirages et les modes de distribution se fondaient principalement sur des précédents, dont certains étaient si anciens qu'il était difficile d'en retrouver l'origine. Un certain nombre de recommandations ont été formulées quant à la nécessité de renforcer le Comité des publications, de modifier et d'élargir le rôle de son groupe de travail et de déléguer de larges pouvoirs à son secrétaire exécutif. À l'issue d'une nouvelle restructuration, le Sous-Secrétaire général à l'information a été nommé président du Comité des publications en 1994, et la Section des ventes a été transférée au Département de l'information en 1995.

64. En ce qui concerne les tirages et la distribution, il semble qu'il y ait une certaine amélioration tenant en partie aux mesures prises par le groupe de travail du Comité des publications et les différents services du Département s'occupant des publications. Cependant, il est difficile de procéder au contrôle de la qualité; c'est en effet aux différents départements qu'il incombe de veiller à la qualité des publications qu'ils produisent. Le Comité des publications peut infléchir certaines pratiques par ses décisions et recommandations mais, jusqu'en 1993, il ne se réunissait pas régulièrement et le manque de temps peut l'empêcher d'examiner comme il convient les publications. On ne passe pas en revue systématiquement les indications permettant de s'assurer que les publications répondent réellement à un besoin; on cherche rarement à obtenir des informations sur les besoins des lecteurs, qu'il s'agisse d'un nouveau titre ou d'une version dans une autre langue; il arrive que plusieurs publications soient établies sur des sujets connexes alors qu'un seul rapport de synthèse aurait suffi. Dans son rapport de 1993 sur la politique de l'Organisation des Nations Unies en matière de publications, le Secrétaire général a déclaré que "le Comité des publications étudiait la façon d'instituer de nouveaux mécanismes (par exemple un comité de lecture ou de sélection) et éventuellement des modalités qui permettent de mieux examiner les manuscrits, pour faire en sorte que les textes publiés correspondent à un mandat précis et satisfassent aux critères de publication. Il y aurait lieu d'encourager dans tous les cas voulus la publication d'ouvrages interdisciplinaires, établis en collaboration par plusieurs départements ou bureaux, voire par des organismes différents du système des Nations Unies" (A/C.5/48/10, par. 19). En attendant que l'Assemblée générale examine le rapport, le Comité des publications a décidé de s'abstenir de proposer d'apporter des modifications précises à son mandat, notamment tendant à mettre davantage l'accent sur son rôle directif. Au sein du Département, sauf dans le cas des services qui s'occupent essentiellement de la production et de la distribution de documents il n'existe pas de procédure établie qui permettrait au Département de donner aux départements des conseils sur leurs programmes de publication. Le Département prête fréquemment son concours à titre informel et envisage d'intensifier les échanges et la coordination dans l'avenir.

Recommandation 18, politique relative à l'approbation de nouvelles publications des Nations Unies

A. Le Comité des publications devrait adopter avant la fin de l'année 1996 une politique faisant obligation au département de mettre en place des comités de lecture ou de prendre des dispositions en vue de



l'examen critique par des pairs des publications techniques, selon le modèle des règles suivies en la matière par les maisons d'édition, en les adaptant aux besoins de l'ONU.

B. Une fois la décision prise d'inclure une publication dans le programme de publication, les manuscrits soumis au groupe de travail du Comité des publications devraient être assortis d'un rapport d'évaluation du comité de lecture ou du mécanisme chargé de l'examen critique par des pairs, dans lequel seraient identifiés les publics cibles et définie la stratégie de diffusion à suivre pour promouvoir la publication considérée.

C. Dans le cas où le comité de lecture ou le groupe chargé de l'examen critique proposeraient une nouvelle rédaction du manuscrit, celle-ci devrait être achevée avant que les départements ne présentent le manuscrit au Comité des publications (EV/96/02/18)<sup>3</sup>.

### 3. Services de bibliothèque

65. La Bibliothèque a pour fonction primordiale de mettre les délégations, le Secrétariat et les autres groupes officiels en mesure d'obtenir, dans les meilleures conditions possibles de rapidité, de commodité et d'économie, les ouvrages, documents et renseignements que peut fournir une bibliothèque et dont ils ont besoin pour s'acquitter de leur tâche (A/C.5/298, par. 4). La gestion de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a été transférée au Département de l'information après la restructuration de 1993. La Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève continue de relever de la Division des services de conférence. Un certain nombre de mécanismes spécialisés ont été créés pour répondre aux besoins en matière de références et aider les bibliothèques extérieures à utiliser les documents de l'Organisation; on produit périodiquement des documents de référence destinés aux bibliothèques grâce à la base de données commune du système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU), tels que SIBONUS sur disque optique compact (CD-ROM) et le disque optique compact sur les droits de l'homme. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a pour mandat d'archiver tous les documents et publications des Nations Unies et d'en faciliter la consultation en offrant des services bibliographiques complets.

#### a) Services d'assistance aux usagers

66. Au début des années 90, on a fait observer dans les rapports d'évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld que celle-ci n'assurait pas véritablement les services de références qu'on était en droit d'attendre d'elle et que le chevauchement de certaines fonctions entraînait des retards et parfois des pertes de documents. Les bases de données et les collections de documents faisaient apparaître d'importantes lacunes, en ce qui concernait en particulier les publications et documents venant de l'étranger, les documents sans cote et les séries que les départements d'origine mettaient en circulation en dehors du mécanisme établi de distribution du Siège. Des mesures ont été prises pour simplifier les opérations, améliorer l'indexation et remédier aux lacunes, et pour mettre au point d'autres applications informatiques. La situation n'est pas encore entièrement satisfaisante. Un système intégré de gestion de la Bibliothèque est actuellement mis en place. On compte que ce système entraînera

une simplification des opérations, en particulier dans le domaine du contrôle et de l'indexation des documents.

67. En ce qui concerne les documents des Nations Unies, SIBONU est le principal instrument de recherche documentaire. Les instruments bibliographiques permettent aux usagers de mieux utiliser les bases de données textuelles. Cependant, les usagers sont de plus en plus désireux d'accéder aux bases de textes complets, en sus des informations bibliographiques. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a l'intention d'intégrer les fichiers du SIBONU sur le système intégré de gestion de la Bibliothèque, lorsque celui-ci sera pleinement opérationnel, et d'arrêter des modalités permettant d'assurer une meilleure liaison entre le SIBONU et le système à disque optique des Nations Unies, qui contient le texte complet des documents de l'ONU. Bien que le système intégré de gestion de la Bibliothèque ne dispose pas des méthodes de recherche complexes dont est doté le système d'information bibliographique de l'ONU, le nouveau système sera plus facile à utiliser.

68. Au Siège, il est parfois difficile d'aider les chercheurs à trouver des documents et des publications des institutions spécialisées. Il importe d'améliorer l'accès à l'information et les échanges de données. Certains organismes ne publient pas d'index, et ils ne publient pas tous des bibliographies sur disque optique compact, de même qu'ils n'assurent pas tous un accès en ligne à leurs informations. En dehors du Siège, à l'exception de la Bibliothèque de Genève, les autres bibliothèques des Nations Unies ne sont pas en mesure d'assurer pleinement l'accès aux documents de l'ONU. En 1992, à propos de la question de la création d'un réseau intégré de bibliothèques au sein du système des Nations Unies, le Corps commun d'inspection a souligné que les organismes des Nations Unies devraient s'attacher davantage à établir des liens effectifs entre les différents éléments des réseaux existants ou susceptibles d'être constitués (A/47/669, par. 146). Il existe des possibilités de coopération entre bibliothèques, par exemple grâce à la création d'interfaces permettant d'accéder à différents fichiers bibliographiques et à la recherche dans d'autres bases de données d'organisations par le biais de réseaux de télécommunication comme Internet. Le SIBONU est un exemple de réseau bibliographique mis en place conjointement par la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, et par ailleurs, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld étudie la possibilité d'accueillir davantage de partenaires sur son réseau, à commercer par les commissions régionales. Chaque partenaire assurerait pour sa part le traitement et l'indexation des documents émanant de ses propres services en introduisant des données dans une ou plusieurs bases de données centralisées, en liaison avec le réseau du système à disque optique.

69. Obtenir les informations dont on avait besoin signifiait jusqu'à présent posséder des documents imprimés; les innovations techniques ont transformé ce processus et de plus en plus d'informations peuvent désormais être fournies au moyen de supports autres que le papier imprimé, par exemple, sous forme de microfiches et de bases de données en ligne. Ces dernières années, on a réduit chaque fois que possible le nombre de documents imprimés à l'extérieur ainsi que celui des abonnements et on a augmenté le volume des services de prêt interbibliothèques, en particulier grâce à la transmission électronique des documents. Il demeure nécessaire d'acheter des documents et des ouvrages en

série de référence qui n'existent que sur support papier, ainsi que des instruments électroniques tels que les CD-ROM. En remplaçant progressivement la notion de propriété des documents par celle d'accès à ceux-ci, on a renforcé à la fois l'importance et le rôle des bibliothécaires spécialistes des références. À l'heure actuelle, en tant que bibliothécaires spécialistes de l'acquisition de données électroniques ayant plus rapidement accès à des informations plus nombreuses, ce personnel a constaté une nette augmentation du nombre des demandes en ligne qui lui sont adressées. Les usagers ont besoin d'une assistance accrue pour rechercher des informations dans les bases de données en ligne et doivent être tenus au courant des toutes dernières informations et des informations spécialisées. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld a concentré ses efforts sur la formation, sur place et à l'extérieur, à l'utilisation de bases commerciales de textes complets. Cependant, les bibliothécaires spécialistes des références de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ont relativement peu de temps pour apprendre à accéder sans difficulté aux informations les plus récentes. On n'a pas entrepris systématiquement de procéder à la diffusion sélective de l'information conçue spécialement à l'intention d'un usager auquel elle est fournie à intervalles réguliers. Les départements sont désireux d'avoir directement accès aux services en ligne et à l'information stockée sur les disques optiques compacts. La Bibliothèque pourrait faire fonction de centre d'échange d'informations, ce qui permettrait à l'Organisation de réaliser des économies, en particulier en ce qui concerne les services en ligne.

Recommandation 19, plan d'amélioration de l'accès à l'information. D'ici à la fin du premier trimestre de 1997, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld devrait mettre au point, sur la base des résultats de l'enquête sur les besoins des usagers devant être effectuée par ses services de référence, un plan visant à permettre aux délégations, aux fonctionnaires du Secrétariat et autres groupes officiels d'avoir accès dans de meilleures conditions aux documents et aux services en ligne des Nations Unies (EV/96/02/19)<sup>3</sup>.

b) Bibliothèques depositaires

70. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld diffuse des informations relatives à l'Organisation et à ses activités à travers son réseau de bibliothèques depositaires. Elle supervise les activités des bibliothèques depositaires des Nations Unies, tandis que ce sont les services des différentes institutions spécialisées qui gèrent les bibliothèques depositaires de ces dernières. En 1995, on comptait 351 bibliothèques depositaires des Nations Unies dans 140 pays ou territoires; un certain nombre d'entre elles étaient également depositaires des institutions spécialisées. En général, ces bibliothèques n'exercent pas de fonctions d'information; quelques-unes ont pu, à de rares occasions, organiser des manifestations spéciales axées sur un thème spécifique intéressant leurs usagers. En 1994, les vérificateurs externes des comptes ont recommandé que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld renforce le contrôle qu'elle exerce sur les activités des bibliothèques depositaires en envoyant des missions sur place, en procédant à des évaluations et en organisant des stages de formation plus fréquemment. Le problème fondamental tient à la complexité de la gestion des collections de documents des Nations Unies. Dans toutes les régions, un certain nombre de bibliothèques, même celles qui ont suffisamment de personnel, éprouvent des difficultés à gérer les collections d'une manière qui soit utile pour les usagers. Il n'y a pas de ressources permettant d'accroître le nombre

de visites sur place du personnel de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et d'organiser des ateliers à l'intention des bibliothèques dépositaires. Les activités sont organisées à mesure des besoins ou lorsque les gouvernements fournissent des fonds supplémentaires. On s'efforce de renforcer le contrôle exercé sur les activités des bibliothèques dépositaires en améliorant la coordination avec le PNUD et les institutions spécialisées. Pour superviser le système de bibliothèques dépositaires, il importe de savoir si la documentation envoyée a bien été reçue et si la bibliothèque intéressée souhaite continuer de recevoir des documents des Nations Unies, ainsi que de connaître le nombre d'exemplaires et les versions linguistiques désirés.

Recommandation 20, bibliothèques dépositaires. Pour permettre à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de superviser effectivement les bibliothèques dépositaires, il faudrait créer un fonds renouvelable pour les visites sur place et la formation, ainsi que l'a recommandé le Comité des publications. Un certain montant prélevé sur la contribution de chaque bibliothèque dépositaire devrait servir à améliorer le programme de suivi des visites sur place et de la formation, y compris l'organisation d'ateliers sur la gestion et l'utilisation de la collection de documents des Nations Unies à l'intention du personnel des bibliothèques dépositaires, en particulier dans les régions en développement (EV/96/02/20)<sup>3</sup>.

#### IV. MESURES A PRENDRE PAR LE COMITÉ DE L'INFORMATION

71. En application de son mandat, le Comité de l'information examine les politiques et activités en matière d'information de l'Organisation des Nations Unies. Le présent rapport, ainsi que les conclusions et recommandations y relatives du Comité du programme et de la coordination, devraient être portées à l'attention du Comité de l'information.

Recommandation 21. Le présent rapport, ainsi que les conclusions et recommandations y relatives du Comité du programme et de la coordination, devraient être présentés, pour examen et suite à donner, au Comité de l'information (EV/96/02/21)<sup>3</sup>.

#### Notes

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-neuvième session, Supplément No 16 (A/49/16), par. 34.

<sup>2</sup> Ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21), par. 34 et 69.

<sup>3</sup> Numéro de référence du Bureau des services de contrôle interne.

<sup>4</sup> Enquête figurant dans le fichier NEXIS WIRES (Bibliothèque Dag Hammarskjöld), fichier informatique qui contenait au 31 décembre 1994 les archives de plus de 50 agences de presse : AFP, AP, ASAHI, Inter-Press Service, JIJI, KYODO, Reuters, ITTAR-TASS, UPI, Xinhua, etc.; plus de 2 millions d'articles ont été archivés en 1994.

<sup>5</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-huitième session, Supplément No 16 (A/48/16), par. 220.

<sup>6</sup> Ibid., cinquantième session, Supplément No 6 (A/50/6/Rev.1), vol. II, par. 25.3.

<sup>7</sup> Ibid., Supplément No 7 et rectificatif (A/50/7 et Corr.1), par. VII.8.

<sup>8</sup> Ibid., quarante-septième session, Supplément No 6 et rectificatif (A/46/6/Rev.1 et Corr.1), vol. II, par. 38.17.

<sup>9</sup> Ibid., cinquantième session, Supplément No 7 et rectificatif (A/50/7 et Corr.1), par. VII.20.

<sup>10</sup> Ibid., quarante et unième session, Supplément No 49 (A/41/49).

-----